

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le

19 DEC 2018

ID : 031-213105612-20181219-2018_32-DE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

Nombre de membres
- en exercice : 17
- présents : 12
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 4

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

L'an deux mille dix-huit et le 18 décembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 13 décembre, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME MONIQUE GUEDES, MME NADINE MAURIN, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, M. ANDRE DA PONTE, MME MARIE BIRE, MME RENEE HUMEAU, MME MONIQUE BEZOS, MME RAYMONDE CORBON, MME ISABELLE DIAZ.

Etaient absents ayant donné procuration : M. JOËL FEUILLERAT (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), MME CHRISTIANE FARRUGIA (Pouvoir donné à MME RENEE HUMEAU), MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à M YVAN NAVARRO), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN),

Était absent excusé : M. MARC PERE,

DÉLIBÉRATION 2018/32

Objet : Signature d'une convention de partenariat entre l'Association Alliance-Sages-Adages (ASA) et les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Jean et L'Union pour le fonctionnement de la Halte Répit

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, par délibération 2017/005 en date du 27 février 2017, une convention de partenariat a été signée avec l'Association Sages-Adages (ASA) pour la création d'une halte répit sur la commune de L'Union.

Dans le cadre de l'évolution de ce service, une deuxième demi-journée d'ouverture est prévue en 2019 et fait l'objet d'une demande d'autorisation de l'ASA auprès des services du Département.

Cette perspective permet d'envisager d'ouvrir cet accueil aux administrés de la commune de Saint Jean, sur laquelle des besoins ont également été identifiés, et d'en fixer le fonctionnement.

Afin de finaliser ce partenariat avec l'ASA et les Centres Communaux d'Action Sociale de Saint-Jean et L'Union, il convient aujourd'hui d'établir une convention définissant les modalités de ce partenariat et les responsabilités respectives dans le fonctionnement de la Halte Répit de l'Union.

L'accueil des bénéficiaires sera assuré chaque mardi de 14h à 18h. Une deuxième demi-journée sera proposée sur un après-midi en 2019, soit le jeudi, soit le vendredi.

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le 19 DEC. 2018

ID : 031-213105612-20181219-2018_32-DE

L'accueil est destiné à des personnes atteintes de la maladie Alzheimer à un stade modéré ou plus généralement atteintes de troubles cognitifs mais en capacité de participer aux activités proposées. Ces personnes sont domiciliées sur les territoires de Saint Jean et de L'Union.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal,

- D'approuver la convention de partenariat,
- De l'autoriser à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver la convention de partenariat,
- De l'autoriser à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

Monsieur André DA PONTE, membre de l'association « ASA », n'a pas participé au vote de cette délibération, réduisant le nombre de votants à 15.

*La Vice-Présidente,
Isabelle GODEAS,*

- Transmis le
- Affiché le

19 DEC. 2018

19 DEC. 2018

